

**DELIBERATION N° 2022/ 69**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

**Objet : Approbation de la convention portant acquisition de masques à usage sanitaire et non sanitaire avec la Commune de Léguevin**

Convocation du : 06 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 octobre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 octobre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, DARME Jean Luc, BEAUX Karine, GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (4) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à DE MACEDO Karine, TEK Delphine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Etaient absents excusés non représentés ( ) :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 octobre 2022**

Considérant que dans le contexte de la Crise sanitaire de la Covid-19, l'ensemble des communes ont eu besoin de se fournir rapidement et au meilleur coût, dans un contexte de pénurie, en masques sanitaires et non sanitaires ;

Considérant que pour favoriser ces économies d'échelle, il est apparu opportun que la Commune de Léguevin puisse faire l'acquisition des masques pour ses besoins propres mais également pour ceux des communes membres de la Communauté de Communes de la Save au Touch qui le souhaitent ;

Considérant qu'à la demande de la commune, les quantités mises à disposition de la Commune de Lévigac ont été de 5 000 (cinq mille) masques tissus ;

Considérant qu'après obtention des aides de la part de l'Etat, le prix de revient unitaire de ces masques a été arrêté à 0,732 euro.

A ce titre, la commune demeure à ce jour redevable auprès de la commune de Léguevin d'un montant refacturé de 5 000 masques x 0,732 € soit : 3 660 €

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Article 1 : AUTORISE** Le maire à signer la convention de refacturation de masque avec la commune de Léguevin

**Article 2 : PRECISE** que les crédits correspondants à cette prestation de service sont inscrits au budget principal de la commune

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 12 octobre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire,**

**Stéphane CHARPENTIER**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Charpentier', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LEVIGNAC SUR SAVE' and '31530 Haute-Garonne' around a central emblem.

**La Secrétaire de séance,**

**Céline MENQUET**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Menquet', is written in a cursive style.